

Sujet : [INTERNET] Devin Avis méthaniseur Choignes

De : devin.c@laposte.net

Date : 03/04/2024 19:53

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je profite de cette consultation publique pour vous faire part de ma désapprobation concernant le projet de méthaniseur sur la commune de Choignes.

Le projet semble être traité comme un projet agricole alors que sa taille, son volume et sa gestion relèverait des règles des installations industrielles si le montage financier n'était pas insidieusement contenu au seuil maximum de participation de la société pétrolière. Certes, cela est en accord avec les règles en vigueur mais les risques sont bien ceux d'une unité industrielle. Si, par la suite le pétrolier devenait majoritaire, obligerait-on au démontage total des installations? je ne le pense pas et il se serait bien moqué des administrations et de leurs règlements.

Le positionnement agricole s'affranchi de toutes taxes (aménagement) et de toute contribution (foncière) alors que les flux générés vont impacter les infrastructures que les locaux devront entretenir et adapter.

Les flux de véhicules lourds vont générer des nuisances qui ne sont pas considérées dans le projet.

Le principe de la méthanisation n'est pas spécialement efficace en terme énergétique et sa pertinence repose surtout sur la valorisation de déchets industriels ou agricoles qui sont produits et collectés localement. Le périmètre couverts par la zone concerné par le projet est au delà de tout entendement. Il conviendrait d'installer de telles unités auprès d'usines agroalimentaires pour valoriser par ce traitement leur effluents.

Les apports réguliers de digestat ne sont pas sans conséquence sur les sols et les terres souvent peut profondes de Haute-Marne aurait à souffrir de l'épandage régulier d'azote essentiellement ammoniacale. La vie du sol s'en trouverait altérée de façon grave.

Que dire de l'utilité des schémas de cohérence territoriale et autres documents d'urbanisme qui sont ici ignorés sous prétexte de classification de l'activité. Autant dire aux artisans de ces projet qui œuvrent à la planification des activités que leur travail pour les générations futures n'est à considérer que part certains points de vue et que leur production est inutile.

Je suis certain que les habitants des environs pourront vous donner de plus amples argumentaires.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution et vous souhaite bon courage pour votre synthèse et vos conclusions.

Christophe DEVIN

1 rue du tertre

52000 Riaucourt